



Conditions générales de vente

■ Désignation

CHANGEO CONSEIL, dont le siège est situé au 16 bis avenue d'Assas, 34000 Montpellier (Siret 50047756700019) est représenté par Monsieur Bertrand Grimperelle et enregistré sous le numéro de déclaration d'existence en tant qu'organisme de formation : 91340866334 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

CHANGEO CONSEIL est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la réalisation de bilans de compétences et l'accompagnement à la VAE (Validation des Acquis par l'Expérience) et conçoit, élabore et dispense des programmes pédagogiques pour ces deux prestations.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Changeo Conseil**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Changeo Conseil** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

■ Tarifs, conditions de règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros, nets de taxes. **Changeo Conseil** est exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4^a du CGI. Néanmoins, si cette situation fiscale devait être remise en cause, la TVA sera facturée en plus.

CHANGEO CONSEIL se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment ou d'établir des conditions particulières de formation/prestation avec ses clients.

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande. **CHANGEO CONSEIL** formation se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **Changeo Conseil**.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

CHANGEO CONSEIL aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Changeo Conseil**.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Changeo Conseil**.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **Changeo Conseil** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **Changeo Conseil** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Changeo Conseil** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

La Prestation « **Bilan de Compétences** » et « **VAE** » ne comprend pas les éventuels frais annexes à celle-ci (frais de transport, d'hébergement, et de restauration, frais de jury et de passage d'examens).

Le tarif de la prestation « **Bilan de Compétences** » comprend : les heures de face à face, le coût du test de personnalité (qui n'est pas facturé en sus au client), la documentation, les heures de recherche effectuées par le consultant dans la phase d'investigation (réseau, enquêtes métiers, formations...) avec le **Stagiaire** et la rédaction de la synthèse.

Le rendez-vous d'accueil et le rendez-vous post bilan à 6 mois sont offerts.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **Changeo Conseil** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **Changeo Conseil** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **Changeo Conseil**, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Changeo Conseil**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Changeo Conseil** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Changeo Conseil.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, Changeo Conseil se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

■ Horaires et accueil

Les locaux de **Changeo Conseil**, situés au 16 bis Avenue d'Assas à Montpellier, accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 19h00.

Un planning prévisionnel sera établi avec l'accord du **Stagiaire** et du **Client**.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par **Changeo Conseil** au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à **Changeo Conseil** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Changeo Conseil, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, **Changeo Conseil** remet un certificat de réalisation au **Stagiaire**.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **Changeo Conseil** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** est fournie au **Client**.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Changeo Conseil** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. **CHANGEO CONSEIL** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Changeo Conseil**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Changeo Conseil**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Changeo Conseil** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Changeo Conseil**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme

Les contenus des **programmes pédagogiques**, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations ou des prestations (BC et VAE) sont fournis à titre indicatif. Le référent pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

CHANGEO CONSEIL, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Changeo Conseil** au **Client**.

CHANGEO CONSEIL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Changeo Conseil** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **Changeo Conseil** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Changeo Conseil**.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **Changeo Conseil** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **Changeo Conseil** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ Litiges

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Changeo Conseil** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de **Montpellier** seront seuls compétents pour régler le litige.

MAJ le 15/09/2023